

# Direction des Achats et de l'Approvisionnement

6 rue Condorcet 750009 Paris www.grdf.fr

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

GRDF-AO- 240927 \_ Marché Travaux groupés, modernisation des ouvrages - extensions biométhane et travaux acier sur Centre Val de Loire

# Dossier de candidature

Les éléments du dossier demandés au travers de la publication JOUE sont à envoyer via l'url https://externe.secoia.grdf.fr/au plus tard le 09 janvier 2023 à 11h.

## A - Présentation Générale

# A.1. Objet du présent document

Ce document présente le dossier de candidature dans le cadre d'un avis de marché pour des besoins de Travaux pour la région Centre Val de Loire de la DR Centre-Ouest.

Trois segments de marchés sont couverts par ce marché :

	Marchés TP-TG	Marchés MO BIO	Option acier / marché acier(*)
Terrassements ponctuels dans le cadre des interventions de sécurité (astreinte) ou de la maintenance des ouvrages	X	Х	
Construction, modification et suppression de branchements isolés	X	Х	
Extensions de réseaux de PE < 500 m, y compris maillage, renforcement, dévoiement	X	Х	
Pose de réseaux en lotissement / ZAC, y compris en tranchée remise par l'aménageur	Χ	Х	
Renouvellement de réseaux et branchements associés par du PE, en technique tranchée ouverte ou tubage		Х	
Renouvellement par du PE de branchements seuls (sans réseau)	Limité à qqs unités	Х	
Extension de réseau PE de longueur importante (500 à 2000 environ) y compris maillage et renforcement.		X	
Construction ou renouvellement de réseaux acier			Х

<sup>\*</sup>Travaux acier : marché/contrats spécifique(s) sur la région Centre Val de Loire

Les différents lots de cet appel à candidature sont les suivants :

Lot	Montant minimum	Montant maximum	Nombre de contrat(s) associé(s)
Lot 1 Travaux Groupés : département du 18 (CHER)	1 200 000 €	3 000 000 €	1
Lot 2 Travaux groupés: département 36 (INDRE)	1 200 000 €	3 000 000 €	1
Lot 3 Travaux groupés: département 28 (EUR-ET-LOIRE)	1 600 000 €	4 000 000 €	1
Lot 4 Travaux groupés: département 45 (LOIRET)	1 600 000 €	4 000 000 €	1
Lot 5 Travaux groupés: département 37 (INDRE-ET-LOIRE)	1 600 000 €	4 000 000 €	1
Lot 6 Travaux groupés: département 41 (LOIRE-ET-CHER)	1 600 000 €	4 000 000 €	1
Lot 7 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 18 (CHER) et 36 (INDRE)	8 200 000 €	20 500 000 €	2
Lot 8 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 28 (EUR-ET-LOIRE) et 45 (LOIRET)	18 120 000 €	45 300 000 €	3
Lot 9 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 37 (INDRE-ET- LOIRE) et 41 (LOIRE-ET-CHER)	11 880 000 €	29 700 000 €	3
Lot 10 Travaux acier: départements 18 (CHER), 28 (EUR-ET- LOIRE) et 45 (LOIRET)	1 240 000 €	3 100 000 €	1
Lot 11 Travaux acier: départements 36 (INDRE), 37 (INDRE- ET-LOIRE) et 41 (LOIRE-ET-CHER)	960 000 €	2 400 000 €	1

La consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l'ordonnance n°2018-1774 du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

La procédure se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures. Le nombre maximum de Candidats sélectionnés est fixé à 10 par lot.
- Phase 2 : choix de l'offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l'envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier de candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre.

#### Type de marché : (Cf allotissement et annexe)

- Avec engagement financier minimum pour l'ensemble des lots.

Il est précisé pour chaque lot le montant maximum.

<u>Durée du marché</u> : 5 ans (3 ans fermes avec deux possibilités de reconduction de 12 mois, sur décision unilatérale de GRDF).

Ce dossier de candidature correspond à l'étape préliminaire à l'appel d'offre.

### A.3. Définitions

GRDF: entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

### B. Présentation du dossier de candidature

### **B.1. Exigences**

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents et attestations demandés dans la publication JOUE et sur l'affaire GRDF\_AO\_240927 sous SECOIA.

#### Points d'attention:

Les Candidats sont informés que :

- L'ensemble des éléments doivent être déposés dans SECOIA et respecter le formalisme énoncé. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées<sup>1</sup>, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.
- Les candidatures doivent être remises avant le 9 janvier 2023 à 11h à l'adresse courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés<sup>2</sup>. Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.
- La consultation est allotie, le Candidat est tenu d'indiquer via le fichier GRDF\_AO\_240927\_Questionnaire\_ candidat.xlsx, le(s) lot(s) auxquel(s) il candidate.

### **B.2.** Critères de sélection

Les candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés (capacités légales et administratives, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles) : toute candidature incomplète pourra être rejetée.

Sont présentés ci-dessous les éléments attendus pour la remise de la candidature et les motifs de sélections associés.

Critères d'évaluation	Description	
Capacité économique et financière 30%	<ul> <li>Chiffres d'affaires :</li> <li>CA global sur les 3 dernières années,</li> <li>CA lié à l'objet de la consultation</li> <li>Evolution du résultat d'exploitation</li> <li>Capitaux propres / Capital social / Trésorerie nette</li> <li>Preuve d'une assurance des risques professionnels</li> <li>Preuve d'une assurance des risques professionnels</li> <li>Note Ellisphère ou équivalent</li> </ul>	
Capacités techniques et professionnelles 70%	<ul> <li>Certification professionnelle de trava de réseaux souterrains : e.g FNTP n°23 ou équivalent</li> <li>Possession du CACES pour les engins chantiers = nombre de salariés / quell catégories/ suivi de formation pour l'renouvellements (recyclages) compléter dans le DC2)</li> <li>Références en relation avec le l'concerné (fiches expériences à compléte Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimal exigé(s) :         <ul> <li>AIPR « encadrant »</li> <li>AIPR « opérateur »</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul> <li>Qualification ATG 527.9 (Opérateur PE)</li> <li>Stage Energy Formation (F) Z733 Devenir Opérateur branchement PE dont branchement en charge ou engagement de formation avec preuve des démarches engagées</li> </ul>	

### B.3 Dépôt du dossier de candidature

Pour être conforme la remise du dossier de candidature doit être composé :

1. Pour la vérification de ses capacités légales et administratives

1 (un) fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA portant le même intitulé et comprenant les éléments listés ci-après :

- 1 Déclaration sur l'honneur d'absence d'interdiction de soumissionner
- 2 Attestation de régularité fiscale et sociale (Déclaration URSSAF)
- 3 En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés au titre d'un redressement accompagné d'une traduction certifiée si le candidat n'est pas établi en France
- 4 DC2 (et si besoin DC1) renseigné(s) et signé(s)
- 5 Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement
- 6 Engagement de confidentialité complété, paraphé et signé
- 7 Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle
- 8 SIREN
- 2. Pour la vérification des capacités financières et techniques

1 (un) fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA intitulé « Vérification dépôt de candidature » comprenant :

- 1 fichier PDF unique présentant dans l'ordre les éléments présentés au B.2
- en annexes les justificatifs associés et/ ou complémentaires
- les liasses fiscales pour la vérification de la capacité financière
- le fichier « GRDF\_AO\_240927\_Questionnaire\_ candidat.xlsx » dument complété

# C. Points de vigilance

## C.1 Déclaration de groupement

GRDF accepte les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires. En cas de groupement, l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. <u>Celui-ci est solidaire</u>, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de GRDF.

Sans préjudice de l'article L. 2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement <u>ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché</u>, sauf en cas de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait.

Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, <u>ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement</u> sur un même lot.

Un groupement doit être déclaré par le mandataire dès la réponse à la consultation.

Le mandataire a la charge de la remise des offres, de la signature du marché, de la coordination des prestations et de la gestion administrative et financière du marché.

### C.2: Sous-traitance

La sous-traitance est limitée au rang 2.

Conformément à l'article L.2193-3, ci-dessous l'ensemble des tâches considérées comme soustraitable ou non. Les tâches non sous-traitables devront être exécutées directement par le titulaire :

	Lots TG (1 à 6)	Lots MO Bio et TG (7 à 9)	Lots acier (CVL) (10 et 11)
Etudes	Oui	Oui	Oui
Géo-détection, investigations complémentaires	Oui	Oui	Oui
Terrassement	Non	Non	Non
Astreinte / terrassement IS	Oui	Oui	Sans-objet
Réfections de voirie	Oui	Oui	Oui
Travaux amiante en sous-section 4	Oui	Oui	Oui
Déroulage PE	Non	Non	Non
Soudure PE	Non	Non	Non
Travaux en charge	Non	Non	Non
Pose canalisation acier	Sans-objet	Sans-objet	Non
Soudure acier	Sans-objet	Sans-objet	Oui
Reprises installations intérieures	Oui	Oui	Oui
Assèchement	Oui	Oui	Oui
Essais	Oui	Oui	Oui

En cas de recours à de la sous-traitance, les soumissionnaires doivent remplir les formulaires DC4 pour validation.

# C.3 : Conditions particulières d'exécution

#### Clause d'insertion

Dans le cadre de ce marché, GRDF a fait le choix de mobiliser, conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, une condition d'exécution qui comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire sur l'ensemble le lot suivant uniquement :

 Lot 8 : Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés : départements 28 (EUR-ET-LOIRE) et 45 (LOIRET)

Les modalités l'application de la clause seront précisées en phase de consultation dans le règlement de consultation associé.

Pour les autres lots le recours à l'insertion sera valorisé via un critère de mieux-disance qui sera également précisé en phase consultation.

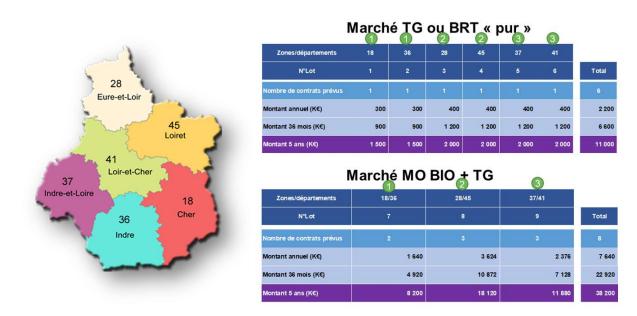
Annexe: Allotissement et zones

Limitation: zones et attribution des contrats MO BIO et TG

3 zones

Zone 1 : départements 18 et 36 Zone 2 : départements 28 et 45 Zone 3 : départements 37 et 41

Engagement minimum à hauteur de 80% des montants prévus ci-dessous



Un numéro de SIRET ne peut se voir attribuer qu'un seul contrat sur une même zone : Pour chaque zone identifiée, une entreprise (numéro de SIRET et ce peu importe la forme de réponse proposée : groupement ou entreprise seule) en position d'obtenir à la fois un contrat « MO BIO + TG » et un contrat « TG ou Brt », ne se verra attribuer que le contrat dont le montant est le plus important (soit le contrat MO BIO + TG).